

COMPTE-RENDU CSAL du 19/11/2024

En préambule de ce CSAL, vos élus ont lu la liminaire qui se trouve au verso de ce compte-rendu. Nous y demandons notamment que soit évoquée la suppression des ponts naturels en 2025. Le DDFIP a indiqué que les décisions prises au niveau de la Direction nationale fluctuaient selon les époques. Il comprenait bien que le pont de l'Ascension 2025 était prégnant dans la mesure où les écoles seront fermées. Les responsables de service devront déterminer une présence suffisante dans leurs services, en fonction de l'activité exercée, et la validation se fera au niveau de la DDFIP.

Plusieurs points étaient à l'ordre du jour de ce CSAL mais 1 seulement donnant lieu à un vote :

1-Redéfinition du périmètre des secteurs d'assiette du SIP de Saint-Étienne :

Le SIP est organisé en 3 secteurs d'assiette. La réorganisation vise à répartir différemment les communes au sein de ces 3 secteurs pour les rééquilibrer.

Il n'y a aucune modification au niveau des effectifs.

Cette réorganisation a été initiée par les contrôleurs de secteur et validée par l'encadrement.

Vos élus ont voté pour cette redéfinition (vote unanime de l'ensemble des OS)

2- Présentation du bilan télétravail 2023 :

2023 était la 2^e année d'un cycle complet de télétravail.

On note toujours une baisse du télétravail en période estivale due aux mouvements d'affectation au 1^{er} septembre, et une reprise progressive les 4 mois restants de l'année lorsque les collègues sont installés dans leur nouvelle structure.

Le taux mensuel de télétravailleurs en 2023 est de 48,5 % au niveau national et 51,09 % dans la Loire. Le DDFIP a rappelé sa position pour la Loire concernant le nombre de jours de télétravail dans une semaine, qui doit être limité à 2 jours (hors préconisation médicale).

Il a également indiqué que les régularisations éventuelles de situations liées à des stages sur des jours normalement prévus en télétravail devaient faire l'objet d'échanges avec l'encadrement et aboutir à un consensus, et que le maintien du collectif de travail était pour lui une priorité.

3- Règlement intérieur du CSAL :

La Direction nous a informé de quelques précisions liées aux modalités de réunion, à la tenue de groupes de travail qui deviennent de fait des réunions formelles donnant lieu à compte-rendu, et à la présence d'experts demandée par les OS qui ne pourront assister au CSAL que sur le ou les points de l'ordre du jour pour lesquels leur présence a été sollicitée.

4- Questions diverses :

– La création du PCRDP départemental à Montbrison avec antenne pérenne à Saint-Étienne initialement prévue au 1^{er} octobre est repoussée au 1^{er} janvier 2025.

La Direction en a décidé ainsi pour permettre aux agents qui souhaiteraient changer d'affectation dans le cadre du mouvement national de garder leur droit de priorité supra-départementale.

– Des problèmes concernant GMBI (Gérer Mes Bien Immobiliers) réapparaissent encore dans les SIP, liés à un problème de reprise des informations. Décidément, nos services n'en finissent toujours pas d'être impactés par cette réforme.

Vos élus CFDT-CFTC restent à votre disposition pour toute information ou pour vous accompagner au besoin.

DÉCLARATION LIMINAIRE CSAL DU 19/11/2024

En cet automne 2024, à l'image des feuilles dans les arbres, les mauvaises nouvelles n'en finissent plus de tomber au ministère des Finances et à la DGFIP.

Et reviennent comme les refrains lancinants d'une mauvaise ritournelle, les attaques à l'encontre des fonctionnaires qui ne travailleraient pas assez (la cible étant en premier lieu la fonction publique territoriale) et qui, en plus, grèvent de manière significative les dépenses de l'État.

Dans ce contexte, il paraît illusoire de croire dans un avenir proche à une revalorisation du point d'indice, et à une révision des grilles indiciaires, alors même que celles-ci sont de plus en plus tassées par les augmentations du SMIC.

Bien au contraire, on annonce d'une part l'augmentation du nombre de jours de carence pour les arrêts maladie, en arguant d'une égalité avec le secteur privé, mais en omettant de dire que de nombreuses conventions collectives prévoient le maintien du salaire durant une partie du délai de carence, et d'autre part, la diminution de l'indemnisation des jours d'arrêt maladie.

Et puis, on veut supprimer également en 2025 la garantie individuelle du pouvoir d'achat créée en 2008 et qui profite aux agents dont l'évolution du traitement brut indiciaire est inférieure sur 4 ans à l'indice des prix à la consommation. Dans un contexte récent de hausse des prix, des loyers, de l'énergie et d'autres, c'est une énième mauvaise nouvelle pour les agents concernés.

Nos gouvernants ont sans nul doute voulu également voir perdurer l'esprit olympique au ministère des Finances en annonçant les suppressions d'emplois pour 2025.

Bercy rafe une nouvelle fois la médaille d'or des suppressions en proportion de ses effectifs. C'est un exploit qu'on a malheureusement la fâcheuse habitude de renouveler depuis bien trop d'années.

La DGFIP en prendra une part substantielle avec la suppression annoncée de 550 emplois.

Notre ministre des comptes publics a ressorti la fameuse phrase « il faudra faire plus avec moins ».

Sauf qu'on a toujours du mal à voir comment faire plus d'accueil ou plus de contrôle fiscal avec moins d'agents dans les services !

Une autre mauvaise surprise a été l'annonce de la fin des ponts naturels à la DGFIP à compter de 2025.

L'alliance CFDT-CFTC souhaiterait qu'elle soit débattue lors de ce CSAL.

L'argument avancé par notre Direction pose en effet question.

Il est mis fin à la pratique des ponts naturels car la DGFIP est un service public régalien qui doit répondre aux besoins de nos usagers et partenaires tous les jours de l'année.

Elle était bien moins à cheval sur ces principes quand, du fait de suppressions d'emplois continues et massives, elle a décidé la fermeture de bon nombre de lieux d'accueil du public et réduit de façon drastique les horaires d'ouvertures de l'ensemble de ses services.

Nous tenons à rappeler que les ponts naturels avaient été instaurés dans l'intérêt de l'Administration en facilitant l'organisation des services à certaines dates, et dans celui des agents en leur permettant eux aussi de gérer des situations personnelles parfois compliquées.

Nous pensons par exemple au pont de l'Ascension 2025 pour lequel l'ensemble des élèves n'aura pas classe le vendredi 30 mai.

Voilà une mesure qui ne manquera pas de compliquer un peu plus l'organisation des services et de créer des tensions entre nos collègues, ce qui ne fera que favoriser une dégradation de l'ambiance dans les services.

Ce qui est sûr, c'est que l'ensemble de ces annonces ne vont pas dans le sens d'une amélioration de l'attractivité de la Fonction Publique, ni malheureusement de celle de la DGFIP.

Il ne faudra pas s'en étonner.